

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

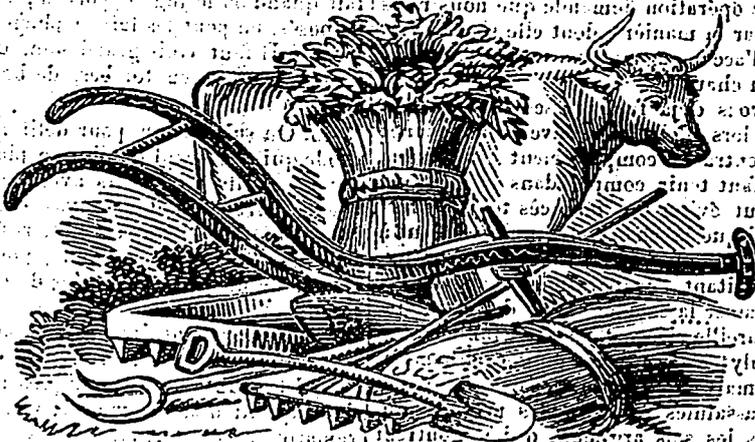
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, doivent être directement adressées à

FIRMIN H. PROULX

ANNONCES

1ère insertion 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent adresser aux cultivateurs annoncent, dans notre Gazette, agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Emploi de la chaux comme engrais (Suite)

Revue de la Semaine : Jugement du Comité des Tanneries. — Clôture du deuxième Parlement de Québec. — Principaux bills qui ont été sanctionnés. — Ovation que la radicaile et Victor Emmanuel ont faite à Garibaldi à son entrée dans Rome. — Comment cet événement est jugé par Pio IX

Sujets divers : Soirée littéraire et musicale au Collège de Ste. Anne, par les membres de la Société "St. Louis de Gonzague." — Payez comptant — Nourriture des étalons-poulains et poulinière en hiver.

Petite chronique : Famine à St. Hilarion, comté de Charlevoix. — Etablissement d'aqueducs dans plusieurs de nos paroisses. — Neuf Français, accusés de meurtre à Caraque. — Société amicale à St. Tite, comté de Champlain.

Recettes : Blessures de la langue chez les bêtes à cornes. — Ebranlement des dents chez les bêtes à cornes.

CAUSERIE AGRICOLE

EMPLI DE LA CHAUX COMME ENGRAIS.

(Suite)

Puisque la chaux est un des constituants essentiels de nos récoltes, on admettra sans peine que les végétations successives déterminent son épuisement graduel. Les plantes qui entrent dans nos assolements se l'approprient en quantités variables, et, conséquemment, la disparition de cet élément est réglée par la nature des récoltes. De là, la nécessité de recourir à de nouvelles applications de calcaire à des époques plus ou moins rapprochées, suivant la nature des végétaux cultivés, et l'importance des doses introduites dans le sol.

Mais l'absorption des plantes n'est pas la seule cause qui détermine l'épuisement de cette substance, il est d'autres

circstances encore qui contribuent à amener ce résultat, à précipiter la répétition des chaulages. En effet, une partie du calcaire enfoui pénètre dans les couches inférieures du terrain où elle cesse d'être à la portée des racines; d'autre part, les eaux pluviales, en circulant dans la couche arable, doivent en dissoudre une certaine portion qu'elles entraînent avec elles; enfin, des fractions assez importantes de cette matière, en réagissant sur les constituants du sol, entrent dans des combinaisons nouvelles, insolubles, qui enchaînent l'action du calcaire et le rendent impropre à céder à la succion des racines. Ce sont là toutes pertes qui, pour conserver au sol sa force productive, demandent à être comblées par de nouveaux chaulages.

Mais au bout de combien d'années faut-il procéder à ce renouvellement? Cette nécessité nous est révélée d'abord par la végétation spontanée, la réapparition des plantes adventices qui sont l'apanage des sols où manque l'élément calcaire, et ensuite par l'état des récoltes. Quand on s'aperçoit que le produit de ces dernières baisse sans que l'on ait fait subir aucune réduction aux fumures, et que les caractères des terrains chaulés disparaissent, on peut être certain que la chaux commence à faire défaut, qu'elle ne se trouve plus en quantité suffisante dans la couche cultivée pour manifester ses effets. Une restitution est alors devenue nécessaire, et il ne faut pas tarder à y satisfaire; toutefois cette nouvelle application du calcaire réclame l'emploi de doses moins élevées que la première.

Il résulte de documents nombreux recueillis par Puvig, tant en Belgique qu'en France et en Allemagne, dans des localités où les chaulages se poursuivent avec un plein succès depuis des siècles, que la consommation annuelle de la chaux correspond de 3 à 4 minots par arpent. Le principe posé à l'égard des sols secs et légers devra être également observé à l'époque du renouvellement des chaulages; et conséquemment, il conviendra de ne chauler que pour une période limitée à quatre, cinq ou six ans; et comme la répar-

Revu Mr F. Bourgeault
Pointe-Clair

tion uniforme des faibles doses est difficile à obtenir, c'est surtout en pareil cas que l'application du calcaire par l'intermédiaire des composts sera avantageuse.

Dès que les doses dont on désire faire usage sont arrêtées, il reste à s'occuper de leur application au terrain destiné à les recevoir. Cette opération demande que nous nous y arrêtons un instant, car la manière dont elle s'accomplit et les circonstances qui l'accompagnent, ne sont pas sans influence sur l'efficacité du chaulage.

L'humidité, nous l'avons déjà fait pressentir, contrarie les effets du calcaire, et lorsqu'elle se trouve en abondance dans le sol, elle peut entraver complètement son action. C'est là un fait dont il faut tenir compte dans la pratique des chaulages, si l'on veut éviter des insuccès toujours fort coûteux. Il est bien vrai que la chaux aide puissamment à assainir le sol en l'ameublissant, en le rendant plus poreux, plus perméable et en facilitant l'évaporation; mais elle est insuffisante pour débarrasser la couche arable des eaux stagnantes, et même, en pareille circonstance, son influence se trouve entièrement paralysée. Les terres gorgées d'humidité ne devraient donc jamais recevoir le calcaire avant d'avoir été préalablement assainies par l'un des procédés aujourd'hui connus. Dans les sols argileux, qui s'égouttent difficilement au printemps, il conviendrait toujours de faire précéder le chaulage par un labour profond à l'aide d'une charrue sous-sol, afin d'augmenter la perméabilité de la couche végétale et de rendre l'opération plus profitable.

La chaux n'est pas épandue à la surface des champs telle qu'elle sort du four, mais bien après son délitement, c'est-à-dire après sa réduction en poudre fine et tenue. Pour l'amener à cet état, on suit différents procédés dont M. Isidore Pierre, dans sa *Chimie Agricole*, donne une description succincte que nous croyons devoir reproduire ici :

1o. On peut laisser la chaux se déliter à l'air libre, mais on est exposé alors à plusieurs inconvénients: la chaux passe plus vite à l'état de carbonate en absorbant l'acide carbonique de l'air; s'il survient de la pluie, la chaux se délite trop vite et fait une espèce de boue difficile à répandre uniformément. On a proposé, il est vrai, de remédier à ce dernier inconvénient en plaçant la chaux sous des hangars; mais ce procédé d'extinction est peu suivi, parce qu'il offre l'inconvénient de rendre la chaux plus difficile à charger dans les tombereaux qui doivent la conduire aux champs.

2o. On a proposé et mis en pratique le délitement par immersion, qui consiste à mettre la chaux dans des paniers à claire-voie qu'on plonge dans l'eau pendant une ou deux minutes et qu'on retire ensuite. La chaux, pendant cette courte immersion, absorbe assez d'eau pour pouvoir se déliter et peut alors être versée immédiatement dans les tombereaux, où elle continue à se déliter d'elle-même, et d'où elle est facilement répandue sur le sol à l'aide d'une pelle. Ce procédé n'est guère usité que dans les moments de presse.

3o. On dépose souvent la chaux par petits tas espacés comme des tas de fumier; on les recouvre de terre, et au bout de 15 à 25 jours, on mélange le tout. Si la chaux est suffisamment délitée, on peut la répandre sur le sol, et la terre avec laquelle on l'a incorporée en facilite la régulière dispersion. Si la chaux n'est pas complètement fusée lorsqu'on fait ce premier recoupage, on recouvre encore chaque petit monceau d'un peu de terre, et l'on recoupe de nouveau, 5 ou 10 jours après, avant de répandre sur le sol. Au lieu de disséminer ainsi la chaux par petits tas, on en fait quelquefois des monceaux allongés auxquels on a donné le nom de *tombes*, à cause de leur forme. On les traite de la

même manière; seulement, on est obligé de transporter la chaux pour la répandre. Si c'est un léger surcroît de dépense, il est certain, d'un autre côté, qu'il y a une diminution notable dans la main-d'œuvre de détail et qu'on est moins exposé à être gêné pour les labours. L'épandage se fait quand on le juge opportun; et lorsque les tas sont bien disposés, on peut les laisser plusieurs mois avant de les employer. Il faut avoir grand soin, dans ce mode d'extinction en petits tas ou en tombes, de boucher les crevasses à mesure qu'il s'en forme.

4o. On suit encore, pour déliter la chaux, une autre méthode qui se répand de plus en plus, et qui consiste à la disposer par lits alternatifs avec des gazons, des curures de fossés, curures d'étangs, vases de rivière, balayures de route, tourbes et autres matières dont on veut avancer la désorganisation. On emploie, pour une partie de ces matières, de une à deux parties de chaux, et l'on recouvre de terre le mélange.

On recoupe ensuite les composts à différentes reprises jusqu'au moment de leur emploi, qui ne doit s'effectuer que quand les substances organiques sont arrivées à un état de décomposition assez avancée. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est surtout sous cette forme qu'il convient d'appliquer la chaux aux terres légères, et, dans tous les cas, celle qui est distribuée à faibles doses.

Quand on emploie la chaux en nature, il importe que la chaux soit parfaitement pulvérisée au moment de son épandage. Ce travail demande à être fait avec beaucoup de soin et doit par conséquent être surveillé; on l'achève à l'aide de la herse. Pour procéder à son exécution, il faut, autant que possible, profiter d'un beau temps, et éviter que la pluie vienne mouiller la poussière de la chaux répandue à la surface des champs, car alors la matière forme des grumeaux qu'il est impossible de diviser, elle se distribue inégalement dans la couche arable, et elle perd beaucoup de son efficacité. On la met à l'abri de cette influence fâcheuse en l'enterrant; le labour donné à cet effet ne doit entamer le sol qu'à quelques pouces de profondeur, afin de maintenir le calcaire dans le milieu où s'élabore la nourriture pompée par les racines. Les labours subséquents opèrent le mélange de cette substance avec la terre végétale, l'y distribuent uniformément, ce qui n'aurait pas lieu si elle avait été enfouie d'abord à une grande profondeur.

Quant à l'époque où il convient de procéder au chaulage, on ne peut rien préciser. Elle est bien souvent réglée par les circonstances locales, et elle est toujours subordonnée au système de culture. Dans la culture alterne, on exécutera naturellement le chaulage après les récoltes qui débarrassent la terre de bonne heure et laissent au cultivateur un temps assez long pour accomplir sans précipitation les différents travaux que cette opération réclame avant le moment des semailles. Quand on emploie le calcaire sous forme de compost, comme dans ce cas on n'a pas à attendre l'extinction spontanée de la chaux sur les champs, on trouve plus aisément le moment propice à son application.

La quantité de chaux à employer sur les champs, les prés, etc., varie dans chaque lieu. Les cultivateurs pour commencer à faire usage de la chaux, devront en faire l'expérience en petit, sur un petit espace de leur terre; par cela un cultivateur peut apprécier par lui-même ce qu'il doit répandre de chaux sur sa terre. Il y a des inconvénients à en trop mettre sur les prairies et les terres sèches et pauvres en humus, parce qu'elle détruit cet humus; et il n'y en a jamais à en mettre peu, parce qu'on peut toujours recommencer à en mettre les années suivantes. Nous dirons donc seulement,

en général : 1^o. que plus la chaux est pure, c'est-à-dire contient moins de sable et d'argile, et moins il en faut; 2^o. que plus la terre contient en même temps d'eau, d'argile et de terreau, plus on peut en mettre. On doit cependant s'arrêter au moment où une trop grande quantité ferait mortier, et introduirait par conséquent des pierres dans le champ. Lorsqu'on en a trop mis, nous le répétons encore, surtout dans les terres sèches, dans les terres de bruyère, par exemple, il arrive qu'elle brûle tout, et qu'il faut attendre un ou deux ans avant de pouvoir cultiver de nouveau ces terres.

Aussi, dans plusieurs parties de l'Angleterre où on a fait abus de la chaux, on a été obligé d'y renoncer entièrement.

On a souvent soulevé la question de savoir s'il convenait mieux, pour amender les terres, d'employer la chaux vive; c'est-à-dire sortant du four, ou la chaux éteinte. Chacun cite son expérience à l'appui de son opinion. Dans ce cas, c'est au raisonnement à guider pour conduire à une bonne détermination.

Dans quelques parties de l'Angleterre, on préfère, au lieu de chaux en poudre, répandre un lait de chaux. A cet effet, on met plus ou moins de chaux dans un tonneau plein d'eau; on la remue fréquemment avec un bâton en spatule, et on fait couler l'eau comme si on arrosait.

De ce qui précède nos lecteurs devront être convaincus, 1^o. que l'intérêt de l'agriculture est de faire un grand usage de la chaux sur toutes les terres: qui ne sont pas arayenses, et dans tous les cas où les frais de sa fabrication, de son transport et de sa dispersion sur les champs pourront être au moins remboursés par l'augmentation de produit des deux premières années; 2^o. que ce n'est que par des essais faits avec intelligence qu'on peut s'assurer de la quantité de chaux qu'on doit répandre, dans tel endroit sur tel champ; 3^o. Enfin qu'il vaut mieux mettre de la chaux souvent qu'abondamment dans tous les cas possibles, excepté quand il s'agit de faire périr les plantes d'un marais qu'on veut cultiver en céréales. C'est presque toujours pour avoir mis trop de chaux à la fois sur un terrain qui en demandait peu, ou pour l'avoir enterrée trop profondément avant qu'elle fut éteinte à l'air, qu'on a dit, comme principe de pratique, que la chaux ne produisait de bons effets que la seconde ou la troisième année.

REVUE DE LA SEMAINE

Le comité des Tanneries n'a pas voulu se borner à faire un rapport à la Chambre des témoignages et des documents recueillis dans le cours de l'enquête; il a voulu prononcer un jugement sur le mérite des faits qui apparaissent par l'enquête. Lecture de ce jugement a été faite aux membres de l'Assemblée Législative par l'Hon. M. Church.

Voici ce jugement:

1. Durant le cours de cette enquête votre Comité a examiné au-delà de cent quarante témoins, dont les témoignages se trouvent annexés aux présentes, avec un grand nombre de documents produits pendant l'enquête par les témoins ou sur l'ordre du Comité; et en terminant ses travaux, il est heureux de déclarer que les services de MM. Ritchie et Loranger lui ont été grandement utiles dans la conduite de cette enquête.

2. Votre Comité est d'avis que la preuve, nonobstant qu'elle soit jusqu'à un certain degré dubitative et contradictoire, établira en définitive, que la propriété des Tanneries, vaut de soixante à cent mille piastres plus que la partie de la ferme Leduc, qui a été cédée par contrat à la

Province de Québec.

3. En outre, Votre Comité est d'avis que, dans le cours du mois de juin dernier, John Rollo Middlemiss, de la cité de Montréal, détenteur d'une promesse de vente de la ferme Leduc, eût l'idée d'échanger une partie de cette ferme contre la dite propriété des Tanneries, et pour mieux s'assurer de son projet, il s'assura des services de O. A. Dansereau, de la dite cité de Montréal, dans le but de tirer avantage de l'influence que, dans sa pensée, le dit Dansereau devait avoir auprès des ministres, en sa double qualité d'ami politique et de journaliste.

Que le dit Clément Arthur Dansereau s'est prêté à cet arrangement, et de fait s'est servi de son influence auprès des dits ministres pour les amener à consentir à cet échange, avec le dit John Rollo Middlemiss, au bénéfice personnel du dit Middlemiss et du dit Dansereau, et au détriment de la Province, et que la somme de quarante-huit mille piastres, qui a passé des mains du dit Middlemiss, en celles du dit Clément Arthur Dansereau, que les dites parties dans leurs dépositions ont représenté comme étant de la nature d'un prêt, — mais que Votre Comité ne croit pas que la transaction ait le caractère qu'on lui a prêté.

4. Que Votre Comité transmet à Votre Honorable Chambre la dite preuve qui aura pour effet de faire connaître à cette Chambre, la manière dont le dit Clément Arthur Dansereau a fait le dit échange, la part que les différents membres du dit dernier Gouvernement y ont prise et la responsabilité de chacun d'eux. Et considérant tous les faits et toutes les circonstances qui se rapportent au dit échange, Votre Comité recommande qu'il soit pris des mesures pour faire annuler le dit échange.

Le tout respectueusement soumis,

L. RUGGLES CHURCH, Président.

Mardi, le 23 février dernier Son Excellence le Lieutenant Gouverneur a donné sa sanction aux bills passés pendant la dernière Session et a clos, par le discours suivant, le deuxième parlement de Québec:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est un plaisir pour moi de vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine, des travaux importants que vous avez accomplis durant cette session.

Le concours que vous avez donné aux différents projets de loi qui vous ont été soumis, et surtout à ceux qui doivent empêcher la corruption dans les élections, favoriser la construction des chemins de fer, et encourager la colonisation, rencontrera, j'en suis persuadé, l'approbation générale.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Cette session étant la quatrième du deuxième Parlement dont le terme expire bientôt, je fais des vœux pour que la modération et l'harmonie régne dans les prochaines élections, comme elles ont régné dans vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes meilleurs souhaits pour votre bonheur et celui de vos familles.

Et les chambres sont ensuite prorogées jusqu'au premier jour d'avril prochain.

Cent-un bills ont été sanctionnés, dont voici les principaux:

Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée

Législative de la Province de Québec.

Acte pour établir de meilleures dispositions relativement à la décision des élections contestées des membres de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux.

Acte pour mieux régulariser les inhumations.

Acte pour encourager les canadiens des Etats-Unis, les immigrants européens et les habitants de la Province, à se fixer sur les terres inculées de la Couronne.

Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave dans la Province de Québec.

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement Civil, pour les années fiscales expirant le 30 de juin mil huit cent soixante et seize, et pour d'autres fins du rapport de service public.

En outre sept bills pour l'incorporation de Congrégations religieuses; sept bills se rapportant à des compagnies de chemins de fer; et six incorporant certaines compagnies manufacturières.

Garibaldi, l' élu de la canaille qu'on avait fait venir à Rome de tous les coins de l'Italie, est entré solennellement dans la ville sainte. Le gouvernement de Victor-Emmanuel redoutait d'abord l'arrivée et la présence de cet homme de désordre si en faveur parmi les plus vils citoyens de cette société que la Révolution s'est appliquée à corrompre depuis près d'un demi-siècle.

L'ovation a été d'un cynisme révoltant. Il n'y a pas que les pauvres, les petits et les ignorants qui ont prêté leur concours à ce hideux triomphe; l'idole a reçu les genuflexions des hommes qui sont parvenus aux plus hautes positions sociales. Nobles et princes ont acclamé Garibaldi, l'ignoble Garibaldi, comme un sauveur longtemps attendu. Les ministres chargés de protéger l'ordre social et de détruire le poison qu'on voudrait faire prendre à ceux qu'ils gouvernent, n'ont pas eu honte de venir baiser les mains de ce vil personnage. Victor-Emmanuel lui-même, Victor-Emmanuel, oublieux de son sang, de l'honneur de sa lignée et de tous ses devoirs, a voulu lui faire des caresses et l'appeler son ami.

Et cependant qu'est-il ce Garibaldi et qu'a-t-il donc fait?—Empruntons le résumé de ses exploits à *La France-Nouvelle*, et nous pourrions juger:

Révolutionnaire par tempérament et par vocation, il porte un jour l'émeute dans la Sicile et dans Naples et après en avoir détrôné le Roi, il fait don de ce royaume, lui le promoteur de républiques, à un autre roi, Victor-Emmanuel! Et autre jour, quelque temps après, révolté contre ce royal protégé, il en reçoit la balle d'Aspromonte!

Chassé de Rome par l'armée française en 1849, il est venu en 1870 commander des armées en France et se battre pour elle!

En 1848, il installe la République dans Rome; et en 1875, dans cette même ville, prêtant son serment de député, il jure en plein Parlement fidélité au Roi, à la Monarchie et à la Constitution de l'Etat!.....

Connaissez-vous bien Garibaldi? Son nom est dans toutes les bouches; son image, reproduite sous mille aspects, parcourt les Deux-Mondes, comme l'un des plus populaires.

La Capitale, un grand journal de Rome, lui a consacré un article de quatre colonnes le jour de son arrivée; elle l'a qualifié de "vive incarnation de l'humanité dans ce qu'elle a de plus pur." Combien il faut en rabattre.

Garibaldi a été marié deux fois. De la première femme,

Annita, qui mourut en 1849 dans la forêt de Ravenne et que Garibaldi y ensevelit de sa main, il a eu deux fils et une fille: Menotti, qui est à Rome, en ce moment, et qui est garçon; Riciotti, qui est marié à une anglaise, et Thérèse-Garibaldi, devenue Mme Canzio.

En 1860, Garibaldi se trouvant en Lombardie, guerroyait sur les bords du lac de Côme lorsqu'il vit venir à lui une jeune personne de l'endroit, Mlle Raimondi, passionnée, pour le héros, qui vint le trouver à cheval, comme une autre Herminie, et qui le conduisit dans le château de son père. Garibaldi l'épousa au bout de quelques mois, mais il ne tarda pas à se séparer d'elle et depuis il ne l'a jamais revue. Cette personne vit toujours, et elle est la femme légitime de Garibaldi.

Après l'expédition de la Sicile et de Naples, Garibaldi se retira à Caprera. Là il noua des relations avec une paysanne nommée Francesca, l'a toujours gardée auprès de lui, et en a eu plusieurs enfants. L'aînée de ces enfants est la petite Clélia, dont on parle déjà comme d'un prodige, et qui est élevée à Caprera comme une vraie sauvage. Elle est âgée de sept ans. On dit qu'elle étreint dans ses bras des poules et des coqs sauvages, qui orient et se débattent dans ses mains, et qu'elle étrangle comme des colombes. Le père voit avec grand plaisir ces prouesses et les encourage de son mieux.

Et tout cela va prochainement arriver à Rome: Francesca, la concubine; Clélia, l'écharpeuse de coqs, et ses petits frères et sœurs, nés comme elle-même hors la loi civile et vivant sans baptême. Tout cela sera acclamé, fêté, porté en triomphe jusqu'à la demeure de Garibaldi, la Capitale; le célébrera de nouveau comme "la vive incarnation de l'humanité dans ce qu'elle y a de plus pur;" lui-même se remettra à vociférer de plus belle contre la corruption du clergé et l'immoralité des couvents; et, à sa suite, une foule d'idiots, de crédules et d'égarés, transportés d'indignation, se prendront à s'écrier: A bas les prêtres! A bas le Pape!

"Pauvre humanité! Pauvre génération!"

Le 29 janvier dernier des catholiques belges ont été reçus en audience par le Saint-Père qui a répondu à leur belle adresse par une allocution bien propre à réjouir le cœur des généreux enfants de la Belgique, mais aussi qui devrait faire trembler les profanateurs de la ville sainte. Les allusions à la venue de Garibaldi et à la réception du fibustier par Victor-Emmanuel y sont transparentes. La menace des châtiements réservés à ses persécuteurs y est de nouveau affirmée. Qu'on observe aussi la modération de Pie IX lorsque, pour qualifier l'indigne conduite de Victor-Emmanuel tendant les mains à Garibaldi, il se contente de l'appeler un bras non ami de l'Eglise. Pour parler de l'insensé, qui vomit depuis tant d'années les blasphèmes contre sa personne auguste, Pie IX se sert des mots *cyclone*, *météore*: métaphore aussi noble que juste.

Dieu qui choisit de faibles instruments pour confondre les forts, a voulu confier, en ces jours d'agitation anti-chrétienne, le gouvernement de son Eglise aux mains débiles de l'homme que vous voyez devant vous. L'Eglise ressemble bien à cette barque où se trouvait Jésus-Christ avec les Apôtres quand éclata tout-à-coup la tempête. Le vent soufflait avec fureur et les Apôtres épouvantés se jetaient aux pieds du divin Maître en criant: *Domine, salva nos, perimus*.

Et de fait, cette barque mystique flotte aujourd'hui aussi sur un océan en courroux et les vents déchaînés menacent de la pousser vers les écueils et les récifs pour l'y briser et l'engloutir à jamais. Aujourd'hui aussi ceux qui

montent la barque orient comme les Apôtres: *Domine, salva nos, perimus, Seigneur, sauvez nous, nous périssions.*

Or, si autrefois Jésus-Christ se leva debout, et, de son autorité toute divine, commanda aux vents et à la mer: *Tace, obmutesce, apaise-toi*, présentement encore, il entend les prières des nombreux fidèles qui se tournent vers lui avec une foi vive. S'il ne calme pas sur le champ la mer agitée, il donne néanmoins la force au pilote et aux voyageurs de poursuivre leur route, de surmonter les fureurs de la tempête et d'échapper aux périls qui, de toutes parts, s'élèvent contre la société chrétienne.

Voilà comme ces jours-ci mêmes, l'homme ennemi a tenté d'accroître le bouleversement, en poussant à Rome un de ces météores, un de ces cyclones épouvantables qui renversent tout sur leur passage. Néanmoins la Providence s'est servi d'un bras non ami de l'Eglise pour s'opposer à une dévastation anticipée, plus étendue. Si ce bras qui a retenu, pour le moment le cyclone, l'a fait au dépens de sa dignité, est, qui videt, et judicat: il est quelqu'un, qui voit et qui juge. Nous observons seulement que, à tous les âges et à tous les temps, Dieu s'est servi de quelque Cyrus pour punir quelque ennemi Balthazar.

Cela ne suffit point (et ce que je vais dire est bien plus consolant), Dieu s'est retourné vers vous et vous a poussés à venir dans cette Rome pour m'y entourer, pour me réconforter avec l'expression de la bouche, avec la tendresse du cœur, avec les largesses de la main (\$50,000), de cette main qui fut toujours promptement secourable à ce siège.

Jésus-Christ n'a donc pas eu l'opportunité de calmer la tempête en ce moment, mais de même qu'il vous a inspirés, vous, il a également inspiré tant de nations, et leur a donné courage et vigueur pour résister aux plus cruelles persécutions. Nous avons vu et nous voyons comment tant de poitrines sacerdotales savent résister énergiquement aux attaques des impies et des superbes du siècle. Nous avons vu et nous voyons des foules pieuses remplir les temples et sillonner les sentiers des sanctuaires où elles vont prier Dieu, lui demander grâce et apaiser ses justes colères. Nous avons vu et voyons se multiplier certaines œuvres suscitées par le zèle et la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Nous avons vu, et nous voyons tout cela, et d'autres merveilles encore; mais Jésus-Christ n'est pas encore disposé à ordonner la paix à la société bouleversée, et il tient encore en main le flamme destiné à frapper surtout les profanateurs de son Eglise.

Prions-le de nous bénir, afin que par sa bénédiction il répande en nous cette force avec la courage des combattants.

Soirée littéraire et musicale donnée au Collège de Ste. Anne par les membres de la Société "St. Louis de Gonzague."

Hier soir, les élèves du Cours Commercial au Collège de Ste. Anne ont donné une intéressante soirée littéraire et musicale. Un concours assez nombreux de prêtres et de laïques applaudissait aux succès marqués de ces enfants.

Le discours de M. H. Darlington, élève de la Cinquième Classe, fait l'éloge de son cœur, annonce un caractère ferme, et promet beaucoup pour l'avenir. Oui, il a eu raison de le dire, les habitudes la honte, la franchise et l'intégrité, sont les premières vertus que doit cultiver le négociant. C'est par elles qu'il s'empare de la confiance de ses concitoyens, et qu'il arrive avec honneur à la fortune.

Dans une couple de mois, nous a-t-il dit, les étudiants en Cinquième auront terminé la classe d'affaires. Ils subiront

un examen spécial après lequel des brevets seront distribués à ceux qui les auront mérités. Hier ils ont fait entrevoir à peine la route qu'ils parcourent, ils ont fait passer sous les regards de l'assistance le panorama magnifique des riches moissons et des fruits précieux qui les enchantent et les animent au labeur; dans quelques semaines, ils inviteront leurs examinateurs à prendre, les moyens de se rendre compte de leurs forces et de juger de leur habileté. Ce sera plus sérieux, et ce sera encore intéressant.

Le rapport des devoirs inscrits au Cahier d'Honneur de la Société "St. Louis de Gonzague" a fait battre de satisfaction et de joie le cœur de plusieurs jeunes héros. Dans toutes les classes, autant que nous avons pu le comprendre, il y avait des triomphes signalés. MM. H. Darlington, N. Bois, N. Lavoie et E. Camirand, en Cinquième; J. Avotil, E. Gamahe et A. Darlington, en Quatrième; A. Hudon, J. Levassier et C. Collet en Troisième; A. Caron, H. Thériault, A. Buteau, en Seconde; W. Blais, A. Caron, D. Caron, F. Bérubé et C. Potvin, en Première, sont ceux dont les succès nous ont le plus frappés.

De jolies anecdotes ont été déclamées par MM. N. Lavoie, C. Collet, D. Gagnon et A. Caron, et divers devoirs, remarquables par la perfection avec laquelle ils nous ont semblé faits, ont aussi intéressé.

Pour terminer la soirée, les aînés de ce Cours avaient eu l'heureuse inspiration de préparer une petite pièce comique intitulée: *Les angoisses de Jocrisse*. Les acteurs se sont bien acquittés de leur devoir. Il ne fallait pas être sorcier pour s'en apercevoir. Que ces jeunes Messieurs ne croient pas cependant avoir atteint la perfection. L'action, voilà ce dont ils ne sauraient trop se préoccuper. Plus de nature dans le geste, moins de raideur dans la voix, auraient un autre effet.

Nous ne saurions oublier de payer encore aujourd'hui un juste tribut d'éloges au Corps harmonique déjà renommé de MM. les Elèves du Cours Classique du Collège de Ste. Anne. Nous ne les offenserons pas, nous osons l'espérer, en leur disant qu'ils ont fait encore quelques progrès. Leur jeu a de la mesure et de l'entrain, et il est plein de goût.

Mais si M. McKorman avait une Fanfare brillante et bien exorcée, M. l'abbé Grondin nous a permis d'entendre un splendide Duo en faisant monter sur les tréteaux MM. J. Lemieux et Z. Bernier. Nous ne croyions pas que *la Retenue* offrît tant de désagréments. Mais les sentiments de ces deux jeunes Messieurs nous ont semblé trop naturels et ont été trop éloquemment exprimés pour que nous n'en soyions pas maintenant très-convaincus.

En un mot, la soirée a été très-amusante. Elle mérite sa place à côté de celle que les membres de l'Académie St. Thomas d'Aquin donneront le 17 décembre dernier. Nous ne formons qu'un vœu: puisse-t-il nous être donné d'assister souvent à de semblables petites fêtes.

Payez comptant

Certaines personnes semblent croire qu'un article acheté à crédit n'est jamais trop cher; on s'endette aveuglément et sans calculer si on aura des revenus suffisants pour rencontrer l'échéance. Que de familles ont été ruinées et forcées de s'expatrier justement à cause de cet abus du crédit. Si encore les dettes contractées représentaient des objets de première nécessité, elles seraient excusables. Il est des circonstances où ne pas s'endetter nuit à ses intérêts; mais malheureusement le crédit est le plus souvent mis au service du luxe et de la prodigalité. Si en effet on se faisait un strict devoir de tout payer comptant, une foule de dépenses inutiles et déplacées seraient évitées. Il faudrait pour cela toujours consulter sa bourse avant de consulter ses goûts.

ou ses caprices.
 "Quand vous êtes tenté de vous endetter, transportez-vous en imagination à l'époque de l'échéance, alors qu'à crédit sera devenu comptant et vous courrez chance d'être guéri de la tentation. N'oubliez pas surtout qu'à l'échéance les intérêts commenceront à être exigibles et qu'ils s'accumuleront pendant votre sommeil, comme pendant votre travail; si bien que vous finirez par vous trouver en présence d'une dette que vous serez incapable de rembourser et la visite d'un huissier ou du shérif sera le châtiment de votre imprudence.

N'oublions donc pas que le marchand qui vend à crédit est nécessairement forcé de vendre plus cher que s'il vendait au comptant. Parmi les personnes qui s'endettent, il y en a toujours un certain nombre qui font perdre au marchand, et ce dernier doit faire le prix de ses marchandises de façon à couvrir ses pertes. Supposons un marchand qui met en vente des marchandises pour un montant de dix mille piastres; s'il a l'expérience qu'une division de ses débiteurs en moyenne ne le payent pas, il sera forcé de vendre ces mêmes marchandises pour onze au lieu de dix mille piastres. De sorte que jusqu'à un certain point les gens qui s'endettent sont solidaires les uns pour les autres: ceux qui ont des moyens payent pour ceux qui tombent en déconfiture.

Si vous voulez avoir un sommeil agité, une vie sombre, une vieillesse précoce, enfoncez-vous dans les dettes. Si vous voulez vivre heureux, avoir le cœur léger et un sommeil paisible, PAYEZ COMPTANT.—*La Semaine Agricole.*

Nourriture des étalons-poulains et poulinières en hiver.

On nous prie de produire les indications suivantes sur la nourriture que les éleveurs anglais donnent à leurs étalons, aux poulinières et à leurs poulains de bonne race.

La *masch*,—c'est le terme anglais introduit par les hippologues dans la langue et la pratique de l'élevage,—est un mélange d'avoine en grain et de son, dans la proportion de 1/3 de son de froment de 2/3 d'avoine, non en poids mais en mesure de capacité, ce qui est bien différencié, soit une pinte de son pour deux pintes de grain. On ajoute à ces deux aliments six à huit chopines de graine de lin.

La manière de préparer la *masch* est, dit Eug. Gayot, précisément ce qui constitue sa valeur nutritive en dehors, bien entendu, de la qualité des substances dont elles se composent; mais il serait nuisé avec des denrées excellentes, de n'obtenir qu'une mauvaise nourriture. Voilà pourquoi nous allons indiquer minutieusement et la composition et le mode de préparation.

L'avoine et la graine de lin sont déposées dans un vase en bois, soit un seau d'écurie; on met ensuite le son, puis le contenu et le contenant, placés sous une vieille couverture en laine, sont abandonnés pendant quatre à cinq heures dans un coin abrité, de façon à ce que le refroidissement ne vienne pas trop vite. La quantité d'eau doit être telle que, à l'état tiède, le mélange de son et de grain, fait avec soin au moment d'administrer la *masch*, l'absorbe en entier sans en laisser échapper. L'expérience apprend bientôt à mesure juste cette quantité pour la masse de grain et de son employés.

L'eau employée doit être bouillante, sous peine d'être refroidie avant d'avoir pu dilater, gonfler les grains et crever les petits résistants dans lesquels est contenue la matière féculente, la farine. Quatre et cinq heures sont nécessaires à ce résultat. Le son, placé sur le grain, reçoit la vapeur d'eau, s'en pénètre et l'absorbe au point que ses propriétés physiques en sont changées et que ses qualités nutritives en sont accrues.

On mêle bien le tout avant de donner l'aliment, et l'on obtient une masse humectée, imbibée plutôt que mouillée; l'eau est en état de combinaison, elle a perdu ses qualités propres.

Ainsi préparée, la *masch* est, bien faite. Elle est du goût des animaux qui l'ingèrent avec plaisir et sans en rien perdre. Elle constitue un aliment de facile digestion et remplit ce double but de nourrir abondamment et de ne pas fatiguer les organes digestifs, qui s'usent à s'exercer sur des quantités trop considérables de grains secs, durs, dont une partie échappe toujours à la dent et arrive sans aucune altération dans l'estomac.

La plus forte ration en *masch* ne doit pas dépasser deux pintes

d'avoine et une pinte de son. Le volume augmente nécessairement par la préparation.

Une *masch* par jour est tout ce que les animaux peuvent en prendre régulièrement, d'une manière suivie, sans dégoût. Cette proportion suffit pour jeter une variété utile et agréable dans la nourriture de tous les jours.

Par ses qualités onctueuses, la graine de lin relie mieux le grain au son; elle en forme une masse moins sèche, plus agréable. Si on en forçait la dose, la *masch* serait trop grasse, elle plairait moins aux animaux et la digestion en serait moins facile et moins complète.

L'eau bouillante ou plutôt la vapeur qui s'en échappe, agit sur le son de froment comme sur la pellicule des grains d'avoine, en dissolvant en partie le principe tonique qu'ils renferment pour le combiner avec les matières féculentes et mucilagineuses de l'amande, et faire du tout un aliment doux dont la bonne influence est absolument incontestable.

L'action de la *masch* est particulièrement favorable à l'accroissement des parties du corps dans le sens de leur épaisseur. Par ce côté, elle corrige l'effet opposé que détermine l'avoine donnée en grain et sèche, savoir: l'accroissement en hauteur, tellement netif que le développement dans l'autre sens ne se fait plus d'une manière harmonique. L'usage d'abondantes rations d'avoine produit les chevaux hauts sur jambes et plats; l'intervention de la *masch* fait que la croissance est égale en favorisant davantage le mouvement nutritif dans le sens de l'épaisseur. L'avoine et la *masch* combinées pendant l'élevage, formant, dit encore Gayot, des chevaux compacts, ceux qui ont à la fois du corps et des membres.

Petite Chronique

Famine à St. Hilarion comté de Charlevoix.—Il nous arrive de pénibles nouvelles de cette localité. Par suite de la faillite de la "Compagnie de fer Titannique de St. Urbain," en avril dernier, la paroisse de St. Hilarion ayant fourni à la "Compagnie" toutes les provisions dont elle pouvait disposer et n'en ayant reçu aucun paiement en retour se voit aujourd'hui menacé par la famine. Grand nombre de cultivateurs de cette paroisse n'ont pu ensemençer leurs terres le printemps dernier, et naturellement leur récolte de l'automne a été nulle. Si le Gouvernement ne vient pas en aide à la paroisse de St. Hilarion, un grand nombre de familles de cette localité mourront de faim.

— On écrit de Berthier (en haut) à la *Gazette de Joliette*: "Les aqueducs sont à l'ordre du jour, dans nos parages. Outre celui de l'Assomption, qui fonctionne si bien on est fort satisfait de celui que l'on a pratiqué à St. Elisabeth, pour alimenter le village, surtout à cette saison de l'année où l'eau se fait de plus en plus rare.

"A Saint Cuthbert, on a organisé une association pour pratiquer sans délai des réservoirs et commencer de suite les travaux pour fournir l'eau de la rivière Chicout au village et même dans certains rangs de la paroisse. Cet exemple gagne de proche en proche les paroisses. Déjà les paroissiens de Saint Barthélemi ont demandé au conseil municipal de s'unir à la société qui fournit l'eau au village de Saint Cuthbert, afin qu'on puisse pratiquer des canaux qui conduiront l'eau dans les habitations de Saint Barthélemi."

Nous ne saurions trop encourager ce mouvement dans les paroisses. A St. Anne de la Pocatière plus qu'ailleurs la nécessité d'établir un aqueduc dans le village se fait vivement sentir. Les propriétés de valeur qui s'y trouvent, telles que l'Eglise paroissiale, le Collège, le Couvent, le Presbytère, l'Ecole d'agriculture, et plusieurs maisons de commerce ayant des marchandises de plusieurs milliers de piastres en valeur; toutes ces propriétés, disons-nous, n'ont aucune garantie contre le feu, entourées comme elles le sont de maisons en bois qui se touchent presque les unes contre les autres. La déposition d'argent qui se fait dans le village chaque hiver, pour le charroyage de l'eau, serait plus que suffisante, et même du double de l'intérêt que nous aurions à payer sur la somme requise pour l'établissement d'un aqueduc dans le village; en outre notre village serait en sûreté contre le feu. N'attendons pas avant d'agir que tout le village n'offre à nos regards qu'un brasier. Nous avons à notre disposition un pouvoir

d'eau suffisant pour l'établissement d'un aqueduc; qu'on se mette à l'œuvre pour l'utiliser. Que des souscriptions particulières se fassent, et le Conseil Municipal aidant, nous pourrions nous reposer dans une profonde quiétude sur la sûreté de nos propriétés. Un grand nombre, il est vrai, ont des assurances, mais elles couvriraient bien faiblement les pertes de tout un village devenu la proie des flammes.

Neuf Français de Caraquet.—Joseph Ginasson, Prudent Albert, Luc Albert, Bernard Albert, Joseph Duguay, Moïse Parisée, Stanislas Albert, Siméon Paulin et Agapit Albert ont été condamnés à subir leur procès pour le meurtre de Gifford, et 13 autres ont été mis en accusation pour émeute. De l'autre côté le jury et le coroner qui ont fait l'enquête sur le corps de Louis Mailloux tué par un coup de fusil tiré par les mignons de Robert Young ont tout bonnement trouvé que les meurtriers de ce pauvre Acadien leur étaient inconnus.

C'est là un exemple de la justice que les Acadiens reçoivent de leurs persécuteurs! Où est l'égalité? Où est l'impartialité des lois?

Société Amicale de St. Tile, comté de Champlain.—Nous prenons avec plaisir la formation d'une société sous ce titre. Les cultivateurs de cet endroit comprennent qu'ils doivent s'unir ensemble afin de s'instruire mutuellement. C'est par l'union qu'ils feront de grandes choses. La discussion de tout ce qui intéresse, l'agriculture, dans ces clubs, ne pourra qu'être avantageuse aux membres qui ont eu l'heureuse idée d'une semblable organisation. Nous les remercions d'avoir bien voulu souscrire à la *Gazette des Campagnes*. Nous espérons que bientôt nous aurons autant de souscripteurs qu'il y a de membres à cette nouvelle association.

RECETTES

Blessures de la langue chez les bêtes à cornes

Lorsqu'en examinant avec soin la langue d'une bête à cornes qui a perdu l'appétit sans présenter aucun signe de maladie, on aperçoit une blessure occasionnée par des grains, de la balle ou d'autres corps durs et pointus arrêtés dans le pli qui se trouve au fond et sur les côtés de cet organe, il faut d'abord enlever ce qui a produit cet accident et laver la plaie plusieurs fois par jour avec un mélange d'eau, de miel et de vinaigre, ou avec de l'eau salée. On doit avoir soin de ne donner pendant plusieurs jours à l'animal que du foin tendre et succulent.

Ébranlement des dents chez les bêtes à cornes

Symptômes et causes.—Si l'on examine l'intérieur de la bouche de l'animal, on s'aperçoit que les dents mâchoirières vacillent et menacent de tomber. Cette maladie, qui empêche la bête de manger, se déclare surtout en hiver et au printemps, chez les animaux qui manquent d'air, qui prennent peu d'exercice, et qui sont nourris avec du foin dur, sec et grossier.

On remarquera qu'il n'est ici question que des dents mâchoirières, celles de devant étant naturellement vacillantes chez les bêtes à cornes.

Traitement.—L'ébranlement des dents est rarement une maladie particulière; il dépend presque toujours d'une autre affection, par exemple d'un cancer de la bouche; et l'on conçoit que, dans ce cas, le traitement doit être dirigé contre l'affection principale. Cependant on peut toujours parvenir à donner plus de solidité aux dents en frottant fortement les gencives avec un mélange de suie et de sel de cuisine, ou si ce remède est insuffisant avec une solution d'une once d'alun dans une chopine de vinaigre.

MAISON A VENDRE OU A LOUER

LA Soussignée offre en vente ou à louer une magnifique maison neuve de 40 pieds de longueur sur 30 de largeur, à deux étages. Cette maison, située au centre du village de Ste. Anne de la Pocatière et à quelques arpents de l'Eglise, du Collège et du Couvent, est avantageuse pour y établir un magasin. Pour informations s'adresser, à Ste. Anne de la Pocatière, à

DMR VVE. FIRMIN POTVIN

Ste. Anne, 25 février 1875.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI, le 22 Février 1875.

VENDREDI

Le 19 MARS,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour la saison de navigation de 1875; tous les quinze jours, aller et retour, entre la RIVE SUD DU FLEUVE ST. LAURENT, comme il est dit ci-dessous, et BERSIMIS et MOISIC, sur la RIVE NORD, pendant la SAISON DE NAVIGATION DE L'ANNÉE 1875.

Le transport sera fait en vaisseau à voile, suffisamment équipé, et sujet à l'approbation du Maître-Général des Postes, en tout temps, pendant la durée du contrat.

Le point de départ pendant la saison sera soit Rimouski, le Bic, la Pointe-au-Père, Ste. Luce, Ste. Flavie ou Métis, comme il sera ci-après déterminé.

On devra partir de la Rive Sud le 1er et le 15 de chaque mois, si le temps le permet, pendant la saison de la navigation, c'est-à-dire du mois d'avril au mois de novembre (inclusivement) et se rendre à Bersimis, et de là à Moisie, attendant à Moisie douze heures, s'il en est requis, et retourner via Bersimis au point de départ sur la Rive Sud du Fleuve St. Laurent, avec la plus grande célérité possible.

On pourra exiger que le contracteur échange les malles à Trinity Bay, à la Pointe des Monts aux Sept Iles et autres endroits sur la Rive Nord entre Bersimis et Moisie. Le transport des malles entre les Bureaux de Postes, à chaque extrémité du parcours et le vaisseau de la malle et aux points intermédiaires sera à la charge du contracteur.

Des avis imprimés contenant plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumissions peuvent être obtenus, aux Bureaux de Postes de Rimouski, Bic, Pointe-au-Père, Ste. Luce, Ste. Flavie et Métis, ou au Bureau du Soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,

Québec, 19 février 1875.

BULBES ET GRAINES DE FLEURS

Un élégant Catalogue illustré

Contenant huit planches coloriées, sera envoyé par la malle à toute adresse, sur réception de 10 cts.

Graines, Bulbes, etc., fraîches et de bonne qualité, envoyées par la malle à tout endroit de la puissance.

CHASE, BROTHERS & BOWMAN,

Toronto, Ontario.

AIMEZ-VOUS LES FLEURS ?

Prenez de suite un abonnement au *Guide de Fleuriste de Vick* *Vick's FLORAL GUIDE*, dont le prix n'est que de 25 cts. par année et qui paraît tous les trois mois. Le numéro de janvier vient de paraître avec un luxe d'impression qu'il serait difficile de surpasser. Ce numéro de 132 pages in-8, sur papier de choix, contient plus de 500 gravures des mieux exécutées de nos fleurs et végétaux les plus recommandables, avec des directions précises pour leur culture, avec en outre une magnifique planche coloriée représentant un superbe Pétunia double. C'est certainement l'ouvrage le plus utile et le plus élégant dans ce genre dans le monde entier.

Adressez:—M. James Vick, Rochester, N.-Y.



CONTRATS DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'au MIDI, VENDREDI le 19 MARS prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté sur un Contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places sous-mentionnées, depuis le PREMIER JUILLET prochain :

- Entre CHESTER et NORTH-HAM, deux fois la semaine ;
- Entre INVERNESS et LEEDS via GLENMURRAY, trois fois la semaine ;
- Entre KINNEARS MILLS et LEEDS via LEMESURIER, trois fois la semaine ;
- Entre LAVAIL et QUEBEC, une fois la semaine ;
- Entre MARBLETON et SOUTH-HAM, deux fois la semaine ;
- Entre RIMOUSKI et ST. ANACLET, deux fois la semaine ;
- Entre ST. HENRI et ST. LAMBERT, trois fois la semaine.

Des avis imprimés contenant d'autres informations sur les conditions du Contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de Soumissions obtenus aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés et aux Bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 29 janvier 1876.

NOUVEAUTÉS MUSICALES

PLAISIRS CHAMPETRES

QUADRILLE ÉLEGANT COMPOSÉ PAR G. McNEIL

Organiste de N. D. de Lévis. — Prix : 75 centimes.

N. B. — Ce quadrille est orné d'un magnifique portrait de son Excellence le Lieutenant-Gouverneur R. E. CARON. — Joué au Bal annuel de son Excellence, il est devenu le quadrille à la mode et fait les délices des salons de Québec.

LA VIE DE

Delle ALBANI

(EMMA LAJEUNESSE)

contenant le portrait et l'autographe de cette célèbre Artiste.

Par NAPOLEON LEGENDRE. — Prix : 25 centimes

En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique,

114 rue St. Jean

(Banque d'Épargnes) Québec.

ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENTS

A VENDRE PAR

AUGUSTE DUPUIS

PÉPINIÉRISTE

Village des Aulnaies, St. Roch, Comté de l'Islet

J'AI un magnifique assortiment d'arbres fruitiers et d'ornements que je pourrai livrer au mois de mai prochain, à ceux qui en feront la demande d'ici au 15 mars prochain.

Les pommiers originaires de Russie, méritent d'avoir une place dans tous les vergers. Ceux que j'ai en pépinière sont des variétés les plus profitables et qui résistent le mieux à notre climat.

AUGUSTE DUPUIS, Pépiniériste.

Village des Aulnaies, Février 1876.

LA "BRITON"

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE SUR LA VIE

Bureau en Chef : 429 Strand, Londres.

Bureau principal pour le Canada : 12, Place d'Armes, Montréal.

La "Briton" a déposé au Gouvernement Canadien au-delà de la somme exigée, \$100,000, pour garantie de ses Polices é émises en Canada. Les Polices ordinaires de cette Compagnie sont payables pendant la vie de l'assuré, par une nouvelle application des Dividendes.

JAS. B. M. CHIPMAN,

Directeur-Gérant, Montréal.

F. X. COCHUE, Inspecteur des Agences

MUSIQUE NOUVELLE !!

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oiseau		25
La chasse aux papillons		25
Noble coursier	Henrion	35
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lunettes magiques	Gariboldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fleur et la prison		25
Les trois gâteaux	"	25
L'Alsace pleure : elle prie, elle attend	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Eximès	50
Amour et caprice	Bovy	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Les marguerites	"	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les gondoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	50
Rosé des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'Adriatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique

114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, février, 1876.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.